

# Comment aider La Fondation Saint Etienne ?



*Les dons versés à la Fondation Saint Etienne pour les projets dont elle sera partenaire bénéficient des dispositions fiscales relatives au mécénat.*

## > Legs, donations et assurances-vie

Abritée par la Fondation Notre Dame, la Fondation Saint Etienne est habilitée à recevoir des libéralités. Donner à la Fondation Saint Etienne, c'est participer à l'émergence de projets innovants dans les domaines social, caritatif, éducatif et culturel.

## > Mécénat d'entreprises

Des déductions fiscales ont été prévues par la loi Aillagon, quelle que soit la forme de votre partenariat (financier, en nature...) avec une fondation reconnue d'utilité publique. Cette loi permet une réduction de 60 % sur le montant de l'impôt sur les sociétés, dans la limite d'un plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires.  
Pour en savoir plus, prenez contact avec nous.

## > Impôt de Solidarité sur la Fortune

Vous êtes imposable au titre de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune ?  
Vous bénéficiez, conformément à la loi TEPA, d'une réduction de 75% du montant de votre ISF, dans la limite de 50 000 euros. Un don de 1 000 euros vous coûte donc 250 euros.

## > Impôt sur le revenu

Vous êtes imposable sur le revenu ?  
Votre don bénéficie d'une réduction d'impôt de 66% du montant des sommes versées, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.  
Un don de 1 000 euros vous coûte 333 euros.

 Apportez votre soutien à la  
**Fondation Saint Etienne**

Je m'engage à vous soutenir financièrement  
et je fais un don de ..... €

Par chèque à l'ordre de la **Fondation Saint Etienne**

M.  Mme  Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

E-mail : .....

\* Téléphone : .....

\* facultatif

**Merci de retourner votre don accompagné de  
ce bulletin à**

**Fondation Saint Etienne  
7 rue Notre-Dame  
77334 Meaux Cedex**

**I.S.F.**  
**75%** de votre don à la Fondation  
Saint Etienne est déductible

*Les données recueillies vous concernant sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de radiation sur simple demande écrite au siège de l'association. Vos coordonnées peuvent être communiquées, sauf avis contraire de votre part en cochant la case ci-contre  à nos partenaires ou associations faisant appel à la générosité du public .*